



Primes RENOLUTION

ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR - VOLET TECHNIQUE ESCALIER (I1)

Version du 01/01/2023

Il y a deux types d'Attestations d'entrepreneur : un volet «Informations générales» et ce «volet technique». Si vous demandez plusieurs primes en même temps, il faut remplir la partie «Informations générales» une seule fois par entrepreneur. Le «volet technique» est à remplir pour chaque prime demandée. Veuillez joindre toutes ces attestations lors de votre demande de Primes RENOLUTION.

1. Renseignements concernant les travaux éligibles

Précisez les travaux qui ont été effectués et complétez le montant total (HTVA), tels que compris dans la ou les factures.

- Nombre de marches d'escalier placées ou remplacées : _____
- Le montant total (HTVA) des travaux, y compris le revêtement, les paliers, les mains courantes, les balustres en bois ou métalliques, les trémies ainsi que les parapets massifs : _____, _____ €

2. Renseignements concernant la localisation des travaux

Indiquez le plus précisément possible la localisation des travaux au sein du logement (étage et pièce concernée, situation précise dans la pièce, emplacement extérieur de la zone concernée sur la parcelle, etc.) :

.....
.....
.....
.....
.....

3. Signature de l'entrepreneur·e

Fait le __ / __ / ____

À _____

Signature et cachet